

Décision portant renouvellement d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE D'ETUDES DES CELLULES SOUCHES

Vu le Code de l'éducation

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n° 8 de l'Inserm dans sa séance du 14, 15 et 16 mai 2014;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 26 et 27 juin 2014;

Vu la décision n° 2007-045 Créant l'Unité Mixte de Recherche 861 et nommant Monsieur Marc PESCHANSKI directeur ;

Vu la décision n° 2011-187 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche 861 et prorogeant le mandat de Monsieur Marc PESCHANSKI

Vu la décision n° 2014-036 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche 861 et prorogeant le mandat de Monsieur Marc PESCHANSKI

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 861 intitulée "I-Stem" est prolongée jusqu'au 31/12/2018.

Article 2 : Madame Cécile MARTINAT est nommée Directrice de cette Unité jusqu'au 31/12/2018.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

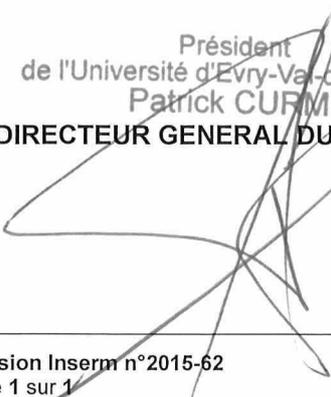
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSERM



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE

Président
de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne
Patrick CURMI

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE D'ETUDES DES CELLULES SOUCHES



Raymond Zekhn
Directeur Général